

—
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

1^{ère} REUNION DE 2009

Séance du 3 mars 2009

CG 09/1^{ère}/VI-08

LIGNE GRANDE VITESSE

—

Lors de notre DM2, nous avons approuvé la participation du Conseil Général au financement des travaux de construction de la ligne à grande vitesse Paris-Bordeaux-Toulouse.

Cette nouvelle ligne à grande vitesse est un réel atout pour l'avenir économique du département puisqu'elle nous mettra à moins de 3 heures de Paris. De plus, elle viendra compléter la palette des réseaux de transports et de communications qui parcourent déjà le département et ainsi accroître l'attractivité de notre territoire. Nous pouvons espérer que le dynamisme économique du Tarn-et-Garonne en bénéficiera sur le long terme.

La construction de cette infrastructure représente un enjeu très fort et ce d'autant que cette L.G.V. va traverser le Tarn-et-Garonne, sur plus de 77 kilomètres, et qu'elle va donner lieu à la création d'une nouvelle gare TGV au sud de Montauban.

A l'occasion de cette première assemblée départementale de 2009, je tenais, par ce rapport, à vous présenter l'état d'avancement et les perspectives de ce projet, très structurant, qui impactera aussi sur nos schémas directeurs des transports et des routes.

1. Etat d'avancement des études :

Depuis la clôture du débat public, en 2006, les collectivités locales et l'Etat ont mis en commun leurs ressources financières afin de lancer les études du tracé.

Sur ce point, il me faut rappeler que, lors de notre première décision modificative de 2007, nous avons délibéré pour participer aux financements de ces études à hauteur de 66 000 €. Pour mémoire, le coût total de la phase études s'élève à 31 millions d'euros.

Suite à la signature du protocole de financement des études, entre l'Etat et les autres collectivités territoriales, Réseau Ferré de France (RFF) a débuté sa réflexion.

En parallèle, la Préfecture de Tarn-et-Garonne a lancé, avec RFF, une démarche de concertation qui regroupe le Conseil Général et l'ensemble des collectivités qui seront touchés par ce projet. L'objectif est ici d'aboutir, en octobre 2009, à un tracé d'une largeur d'environ 1000 mètres. Dernière étape de la phase études, ce fuseau sera ensuite affiné, à l'échéance d'octobre 2010, à une largeur de 500 mètres. C'est dans cette bande de 500 mètres que les travaux seront engagés, sachant que l'emprise définitive de la L.G.V. devrait correspondre au final à un fuseau de 30 à 100 mètres de large.

Cette concertation, pilotée par la Préfecture, a donné lieu, le 6 février 2009, à plusieurs réunions de travail avec les élus des collectivités locales concernées. Cela a permis de débattre de l'emplacement de la future gare, mais aussi du tracé dans les secteurs de Valence d'Agen, Castelsarrasin-Moissac, Montauban et le sud du Département.

S'agissant du rôle du Conseil Général, nous devons nous assurer de la cohérence de ce projet avec celui de notre zone logistique départementale et nous devons être attentifs à l'accessibilité la plus complète de la future gare L.G.V., considérant que la zone de chalandise concerne l'ensemble des Tarn-et-Garonnais.

Concernant la zone de Montbartier, nous aurons aussi à prendre en compte tant les infrastructures périphériques, que les équipements et les accès.

Dans cette perspective, nous rencontrerons le cabinet spécialisé qui accompagne RFF, Arcadis, le 5 mars prochain.

2. Financement des travaux :

Sur cette question, je me dois de vous rappeler que l'Etat sollicite l'ensemble des collectivités pour boucler le plan de financement de ces travaux. A ce titre, nous avons, lors de notre DM2 de 2008, approuvé le protocole de financement de ces travaux. L'investissement global porte sur 12,6 milliards d'euros (valeur 2006) avec une participation du Conseil Général à hauteur d'environ 25 millions d'euros (valeur 2006).

A l'heure actuelle, ce plan de financement n'est toujours pas finalisé et certains départements refusent encore d'y participer. L'Etat espère pouvoir boucler le tour de table financier dans l'année.

Compte tenu de ce qui précède, je vous propose de prendre acte de ce rapport d'information.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission économie, emploi, promotion et vœux,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Prend acte de l'état d'avancement et des perspectives du projet de ligne grande vitesse dont le plan de financement n'est toujours pas finalisé.

Acte donné.

Le Président,